

Document

Articles de presse d'octobre 2011

Table des matières

France

Economie

- «*Bad bank*» : quand l'État paie les pots cassés. (07.10)
- Paris prépare un plan pour aider ses banques. (07.10)
- Quel sera le montant de l'ardoise que Dexia laissera aux Français? (12.10)
- Nationaliser les banques? Pas idiot! (20.10)
- Au moins 24 nouvelles taxes ont été créées en cinq ans. (22.10)

International

Economie

- La culture du pavot reste florissante en Afghanistan. (12.10)
- Pékin vole au secours de ses banques. (12.10)
- G20 : Paris cherche à éviter les motifs de crispation. (15.10)
- La crise de la zone euro ralentit l'Europe de l'Est. (18.10)
- Le Vatican propose une autorité supranationale sur l'économie. (25.10)
- Les géants asiatiques délocalisent en Pologne. (25.10)
- La zone euro parvient à un accord au bout de la nuit (27.10)

Un article du point.fr du 4 octobre

La banque Dexia vendue à la découpe. (04.10)

Il ne subsistera de l'actuelle Dexia que le Crédit Local de France, qui exercera désormais son métier historique de prêteur aux collectivités locales.

Le conseil d'administration extraordinaire qui s'est terminé tard dans la soirée de lundi a scellé le sort de la banque franco-belge Dexia. D'après les informations du Point.fr, l'OVNI du paysage bancaire, spécialiste du crédit aux collectivités locales en Europe, et poids lourd de la banque de détail outre-Québécois, sera scindé et vendu à la découpe dans les semaines à venir. Une solution approuvée un peu plus tôt par les gouvernements français et belge, dont les ministres des finances François Baroin et Didier Reynders se sont rencontrés dans l'après-midi.

Il ne subsistera à terme de l'actuel Dexia que le Crédit Local de France, qui exercera désormais son métier historique de prêteur aux régions, départements et communes dans une joint-venture à trois avec La Poste et la Caisse des Dépôts. Grâce au soutien de ces deux mastodontes assis sur un solide matelas de fonds propres, le Crédit Local pourra continuer à assurer le financement des collectivités sans mettre en péril sa situation financière, aujourd'hui déséquilibrée puisque la banque prête à long terme mais se finance à court terme.

Opération chirurgicale à haut risque

C'est en effet bien parce que le groupe franco-belge rencontrait depuis quelques semaines des problèmes de liquidité et risquait donc l'asphyxie que les actionnaires publics de la banque, qui possèdent un peu plus de 50 % du capital, ont décidé de cette opération chirurgicale à haut risque. Une solution qui faisait l'objet de négociations depuis plusieurs semaines, mais qui a dû être hâtée au cours des derniers jours en raison de la menace des agences de notation de placer la banque "sous surveillance", menace d'ailleurs mise à exécution par Moody's le 3 octobre.

La nouvelle structure tripartite, dont l'État français sera l'actionnaire majoritaire, aura dans son giron la "bad bank" qui va être constituée pour y loger les actifs toxiques que Dexia traîne depuis la crise de 2008. Toutes les autres activités du groupe ont vocation à être vendues à plus ou moins court terme. La gestion d'actifs et la gestion privée, qui ont généré un milliard d'euros l'an passé, auraient, selon les informations du Point.fr, déjà trouvé preneurs. La banque de détail, acteur important du marché en Belgique, pourrait pour sa part être nationalisée ou adossée à une autre banque.

Le contribuable préservé

La mort de cet ancien fleuron bancaire ne devrait rien coûter au contribuable français. Aux commandes depuis le sauvetage de la banque en 2008, l'équipe tricolore emmenée par Pierre Mariani a en effet largement nettoyé le bilan désastreux dont elle avait hérité de la précédente direction, qui s'était fourvoyée dans les subprimes américains. L'ancien directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy, passé par BNP Paribas avant d'être envoyé jouer les pompiers chez Dexia avait en effet, dès son arrivée, entamé une politique de cession à tout va des actifs pourris. Il avait par ailleurs totalement revu la stratégie de la banque dans son métier historique, le prêt aux collectivités. Alors que le Crédit Local de France, l'ancien patron, multipliait les crédits sans se soucier de la marge, le Dexia nouvelle formule s'était fait beaucoup plus sélectif en ne prêtant qu'à des conditions acceptables, en se retirant des marchés étrangers où le groupe n'avait pas la taille critique et, surtout, en se diversifiant largement dans les services financiers.

Inquiets malgré tout à l'idée de voir la Caisse des dépôts (CDC), coffre-fort de l'État français, "contaminée" par les actifs toxiques restants, les élus du conseil de surveillance de la Caisse ont fini par céder face au gouvernement. Et face à un Augustin de Romanet, directeur général de la CDC, qui après s'être montré réticent à l'idée d'un tel projet a fini par s'y rallier au nom de l'intérêt général.

Commentaire rapide :

"l'État français sera l'actionnaire majoritaire, aura dans son giron la *"bad bank"* qui va être constituée pour y loger les actifs toxiques que Dexia traîne depuis la crise de 2008", donc à l'Etat les pertes, "la gestion d'actifs et la gestion privée, qui ont généré un milliard d'euros l'an passé, auraient, selon les informations du Point.fr, déjà trouvé preneurs", donc aux gangsters de la finance les actifs juteux et les profits ! Et qui va payer ces pertes ? Pardi, toujours les mêmes ! Là au moins cela a le mérite d'être clair.

Un article du figaro.fr du 5 octobre

«Bad bank» : quand l'État paie les pots cassés. (07.10)

La France et la Belgique veulent mettre en place une «structure de défaillance» pour sauver la banque Dexia. De quoi rappeler le sauvetage du Crédit lyonnais.

Il faut alléger les comptes de Dexia. La banque franco-belge, au bord du désastre, concentre la défiance des investisseurs à cause d'environ 100 milliards d'actifs à haut risque qui sommeillent dans ses comptes. Pour la sauver, et ainsi éviter une contagion de la crise, la France et la Belgique veulent la débarrasser de ce fardeau en créant une «bad bank». Explications.

Des titres douteux à prix d'ami

Une «bad bank», ou structure de défaillance, sert à nettoyer le bilan d'une banque en difficulté en la débarrassant des actifs pourris dont elle s'est lestée de façon inconsidérée. Les titres à risque sont ainsi regroupés dans une structure spécialisée conçue pour les écouler, sur plusieurs années. *«Typiquement, cette option est utilisée dans les situations où on ne connaît pas la valeur des actifs à problème»*, explique Augustin Landier, professeur à l'École d'économie de Toulouse. L'État rachète les titres douteux à prix d'ami, sans prendre en compte leur valeur de marché, souvent très inférieure. À lui, ensuite, de les écouler avec le moins de pertes possibles.

Une -djà- longue tradition française

En France, Bercy et la Caisse des Dépôts ont l'expérience des structures de défaillance. La plus connue n'est autre que le Consortium de réalisation (CDR), créé en 1993 pour solder la crise du Crédit lyonnais. Il n'est pas le seul, comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport de 2008: *«l'État avait apporté son concours financier au Crédit Lyonnais, au Crédit Foncier de France (CFF), au Comptoir des Entrepreneurs (CDE) et au Groupe des assurances nationales (GAN) et avait géré les structures de défaillance mises en place pour accueillir des actifs compromis du fait de gestions financières imprudentes.»*

Un coût proprement inestimable

«Il est difficile de calculer le coût au moment de la création de la «bad bank». On ne connaît pas dans le détail les actifs pourris que détient l'établissement. Il faut descendre à la cave et éplucher les comptes», estime David Thesmar, professeur à HEC. Le coût pour le contribuable dépend des conditions auxquelles la «bad bank» réussira écouler les actifs toxiques.

La Cour des comptes estime le coût des «bad banks» créées dans les années 90 à 20,7 milliards d'euros. Elle précise toutefois que, plus de 10 ans après leur mise en place, *«le bilan financier global des défaillances ne sera connu définitivement que dans quelques années»*. En Allemagne, la «bad bank» chargée d'écouler les actifs pourris de la banque Hypo Real Estate, secourue en 2010, a épuisé la quasi-totalité de son capital (3,9 milliards d'euros apportés par l'État) en à peine un an. Or, la structure est plombée par 179 milliards d'euros d'actifs douteux.

En montant une «bad bank» pour Dexia, la France et la Belgique risquent gros: l'entité pourrait recueillir 125 milliards d'euros d'obligations à risque. Selon un expert, les pertes pour les deux États pourraient atteindre un tiers de ce montant, au regard des précédentes passées.

Des avantages parfois peu avouables

Une telle solution présente pour la banque des avantages très concrets. Par exemple, *«en retirant les actifs toxiques de la responsabilité du management de la banque, celui-ci peut se concentrer pleinement sur les opérations traditionnelles de l'établissement»*, explique le FMI dans un rapport sur la question. Pour le système bancaire, une «bad bank» réduit les risques de contamination de la crise. Car, *«si Dexia vend d'un coup tous ses titres à risque, par exemple, les prix de toute cette catégorie de produits vont chuter, plombant les bilans des consoeurs»*, prévient Augustin Landier.

«Du point de vue de l'État, il s'agit du cadre le plus efficace», estime David Thesmar. «On évite ainsi de transférer trop d'argent aux actionnaires de la banque aidée». En effet, le sauveteur est ainsi certain que sa participation se cantonne à la partie malade de la banque.

Ce n'est pas tout. *«Pour les dirigeants politiques, monter une «bad bank» peut leur permettre d'allouer en toute discrétion des subventions à une banque en difficulté, mesures rarement populaire auprès de l'opinion publique»,* décrypte un observateur. *«La «bad bank» étant entachée de ce péché originel, tout le monde a ensuite intérêt à la cacher sous le tapis le plus longtemps possible.»* Dans le cas du Crédit lyonnais, le Consortium de réalisation n'a fermé les portes treize ans après sa création, en 2006. En laissant une ardoise de 16 milliards d'euros.

Un article du figaro.fr du 5 octobre

Paris prépare un plan pour aider ses banques. (07.10)

L'agence des participations de l'État (APE), de son côté, travaille depuis plusieurs jours à un schéma qui permettrait à l'État français d'entrer au capital d'établissements financiers.

En plein cœur de l'été, la petite phrase de la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, sur le besoin de recapitalisation des banques européennes, avait créé un tollé de ce côté-ci de l'Atlantique, aussi bien chez les pouvoirs publics que chez les banquiers. En France, particulièrement, on s'en tient bec et ongles depuis plusieurs semaines à la stratégie adoptée cet été, à savoir que la mise en œuvre du plan de sauvetage de la Grèce du 21 juillet permettra de lever les inquiétudes des marchés et de redresser la situation.

Mais, selon nos informations, Paris se tient prêt à agir. Si le plan de soutien européen -qui doit encore être approuvé par quelques parlements nationaux- prévoit que le FESF puisse recapitaliser les banques, l'agence des participations de l'État (APE), de son côté, travaille depuis plusieurs jours à un schéma qui permettrait à l'État français d'entrer au capital d'établissements financiers. *«C'est au cas où...»*, indique une source proche du dossier. Contrairement à ce qui s'était passé en 2008, où Bercy avait poussé à ce que toutes les banques fassent appel au guichet financier qu'il avait ouvert -afin qu'aucune d'elle ne soit stigmatisée-, seules *«deux ou trois banques»* seraient cette fois-ci concernées par le dispositif. *«Nous ne sommes plus dans la même situation qu'il y a trois ans»*, assure une autre source. Et aujourd'hui, certaines ne sont pas du tout disposées à *«payer»* pour d'autres.

Au ministère de l'Économie, où l'on redoute d'alimenter la défiance des marchés, on assure qu'aucun scénario de recapitalisation n'est à l'étude.

Polémique sur le «AAA»

Quelle que soit l'option retenue, à la fin, la France devra en tout cas agir en gardant à l'esprit qu'elle est sous l'œil des marchés. Mercredi, après l'annonce de la garantie apportée par l'État aux emprunts de Dexia, la polémique sur le maintien de sa note financière «AAA» -celle qui lui permet d'emprunter sur les marchés aux meilleurs prix- a été vive. C'est Laurent Fabius qui a ouvert les hostilités sur les conséquences de la garantie apportée par la France. Pour l'ancien premier ministre socialiste, si l'État *«se met ça sur le dos, ça veut dire que notre triple A ne va pas être conforté»*. Sur Europe 1, il a jugé ce dossier *«très inquiétant»*. François Fillon lui a sèchement répondu, l'invitant *«à tourner plusieurs fois sa langue dans sa bouche avant d'utiliser des expressions qui ne sont pas exactes»*. Le premier ministre a tenté de rassurer l'opinion, précisant que les garanties accordées par l'État à Dexia seront *«rémunérées»*. Il a toutefois reconnu: *«personne ne peut dire à l'avance que cette garantie coûtera au contribuable français, même si naturellement dans chaque opération de garantie, il y a un risque»*.

Le ministre de l'Économie, François Baroin, a abondé dans son sens au micro de RTL. *«Ça n'alourdira pas la dette de l'État français puisque, selon Eurostat, qui est l'organe statistique européen, toutes les garanties aux établissements bancaires ne sont pas intégrées dans la dette publique»*. Un raisonnement vrai, tant que ceux-ci ne font pas défaut...

Mais c'est une agence de notation en personne qui a certainement le plus rassuré mercredi: *«Il est clair qu'une augmentation des engagements financiers n'est pas une bonne chose, mais les efforts visant à soutenir le système bancaire peuvent être positifs»* et conforter sa note, a assuré Maria Malas-Mroueh, analyste de Fitch Ratings chargée

Un article de Reuters du 10 octobre

La culture du pavot reste florissante en Afghanistan. (12.10)

La culture du pavot, source de revenus indispensables aux insurgés en Afghanistan, s'est accrue de manière significative en 2011 en raison de la hausse du prix des drogues dérivées de l'opium, indique un rapport publié mardi.

La surface des terres consacrées à cette culture a augmenté de 7% en 2011 sous l'effet d'une hausse des prix provoqués par une maladie inconnue qui a touché les plants de pavots en 2010, dit un rapport conjoint du ministère afghan de la lutte contre le trafic de drogue et d'une agence de l'Onu (Unodc).

Trois provinces dans le nord et l'est du pays, considérées comme débarrassées de ce type de culture, ont repris leur production en dépit d'une intensification de la lutte pour son éradication. La destruction des champs de pavot a augmenté de 65% en un an et s'est étendue de 11 à 18 régions.

Pour Jean-Luc Lemahieu, chef de l'Unodc en Afghanistan, les insurgés afghans ont pu retirer environ 700 millions de dollars de revenus de l'opium en 2011, tandis qu'environ 1,4 milliard de dollars revenait aux agriculteurs. *"Je vous laisse calculer les montants qui ont servi à la corruption dans l'économie"*, a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse.

Cette estimation se fonde sur un modèle de partage des profits existant depuis une dizaine d'années: les insurgés obtiennent 10% des revenus, les fermiers environ 20% et la répartition du reste demeure inconnue.

Si cette estimation est correcte, l'économie du pavot représenterait sept milliards de dollars en 2011 en Afghanistan, pays dont le PIB est de 16 milliards de dollars, selon les chiffres officiels.

Les prix de l'opium ont doublé par rapport à 2010, les récoltes ayant été affectées par une maladie inconnue qui a touché les plans de pavots. Les revenus des fermiers ont atteint 10.700 dollars par hectare contre 4.900 dollars il y a un an.

Environ 95% de la production se concentrent dans le sud et l'ouest de l'Afghanistan, les régions les plus instables du pays, laissant supposer un "lien direct" entre cette culture et l'insurrection islamiste.

"Les prévisions confirment ce que nous redoutions tous", a reconnu Staffan De Mistura, représentant spécial du secrétaire général de l'Onu. *"La spéculation a fait grimper les prix, et cela a entraîné une hausse de la production et des profits. C'est une mauvaise nouvelle"*.

Selon les estimations, 131.000 hectares de pavots ont été cultivés cette année, contre 123.000 en 2010, soit un tiers de moins que le record de 193.000 hectares atteint en 2007. Ces chiffres ont été établis après la prise en compte des opérations de destruction.

Un article du figaro.fr du 11 octobre

Pékin vole au secours de ses banques. (12.10)

Plombées par les dettes des collectivités locales, les banques chinoises suscitent des doutes auprès des investisseurs. Le fonds souverain chinois est intervenu pour restaurer la confiance.

Une branche du fonds souverain chinois China Investment Corporation a commencé à acheter des actions de quatre grandes banques chinoises, en difficulté sur les marchés. La filiale en question, le fonds Huijin, riche de 400 milliards de dollars et déjà premier actionnaire des quatre premières banques du pays, n'a pas précisé les montants qu'il investirait dans l'opération, mais la nouvelle a suffi à rassurer certains investisseurs. Ce matin, les valeurs du secteur bancaire s'envolent à la Bourse de Hong Kong: Industrial & Commercial Bank of China (ICBC) bondit de 8,9%, China Construction Bank avance de 9,1%, Agricultural Bank of China gagne 12% et Bank of China s'octroie 9,8%, contre une hausse de 3,3% pour l'indice phare de la place de Hong Kong, le Hang Seng.

Les titres des banques chinoises n'ont cessé de reculer sur les places boursières de Shanghai et Hong Kong ces derniers mois, pour atteindre leur plus bas niveau en deux ans récemment. Ces performances moroses reflètent les inquiétudes des investisseurs sur les questions de dettes contractées par les collectivités locales chinoises, révélées par un rapport gouvernemental inédit en juin dernier. Les provinces et municipalités ont ainsi accumulé au moins 1160 milliards d'euros de dettes fin 2010, dont 80% financés par les banques chinoises. Près de 25% de ces emprunts arrivent à échéance à la fin de l'année.

L'explosion des prêts informels, dans un contexte de restriction du crédit, pèse aussi sur les banques, qui ont vu des particuliers et entreprises retirer près de 50 milliards d'euros sur les deux premières semaines de septembre, dont une large partie est ensuite prêtée hors de tout cadre légal.

Un article de 20minutes.fr du 10 octobre

Quel sera le montant de l'ardoise que Dexia laissera aux Français? (12.10)

Comment Dexia va-t-elle être découpée?

Le groupe était né de la fusion en 1996 du Crédit communal de Belgique, une banque de détail, et du Crédit local de France, spécialiste du financement des collectivités locales. L'Etat belge, moyennant environ quatre milliards d'euros, va récupérer le premier, rebaptisé depuis Dexia banque Belgique. Le second, qui s'appelle aujourd'hui Dexia Municipal Agency, sera repris en grande partie (65%, contre 35% pour Dexia et 5% pour la Banque postale) par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), contre un chèque de plusieurs centaines de millions d'euros. Le bras armé financier de la France serait chargé de gérer un portefeuille de plus de 70 milliards d'euros, surtout constitué de prêts aux collectivités locales. De son côté, la Banque postale reprendra, en majorité, la partie dédiée au financement des collectivités. La CDC prendrait tout de même 35% du capital de cette nouvelle filiale. A l'issue du démantèlement, Dexia deviendra ce qu'on surnomme une «bad bank». Une structure dite de «défaillance» où seront logés plus de 90 milliards d'euros de prêts dont quelques milliards de dettes grecque, espagnole et italienne.

Quelle sera la garantie apportée par les Etats sur la «bad bank»?

Après d'intenses négociations, la Belgique va prendre en charge 60,5% de la garantie, la France 36,5% et le Luxembourg 3%. Cette garantie s'applique aux conditions de financement de Dexia et non pas à ses actifs. Elle s'appliquera aux nouveaux emprunts de Dexia pour lui permettre d'attirer des investisseurs disposés à lui prêter.

Pour quel coût?

Si tout va bien, la garantie ne devrait rien coûter aux Etats. Une garantie similaire avait déjà été accordée à Dexia en 2008 et elle leur avait permis d'en récolter les fruits grâce à la prime qu'avait versée la banque en contrepartie de ce soutien.

François Baroin a d'ailleurs martelé la semaine dernière que cela ne pèserait pas sur notre endettement. En effet, ce type de garantie n'est pas intégré dans le calcul de la dette publique. Mais elle n'est pas sans risque. Si Dexia venait à ne pas rembourser un emprunt, les Etats devraient le faire à sa place.

Pour l'instant, les agences de notation ne s'alarment pas. *«Le plan de sauvetage de la banque Dexia n'a aucun impact pour le moment sur la note souveraine de la France, la meilleure possible, avec une perspective stable»*, a déclaré ce lundi l'agence de notation Moody's. Dans son sillage, Standard & Poor's confirmait la note «AAA» de la France avec une perspective stable. Pas d'inquiétude donc pour le moment...

Quid de la CDC et la Banque Postale?

Ça grince déjà des dents dans les deux camps. La CDC va se retrouver avec 65% de Dexia Municipal Agency. Seul hic, comme le rappelle Libération ce matin, on retrouve parmi ses actifs *«une vingtaine de milliards des fameux emprunts toxiques»* à destinations des collectivités locales. *«Le risque n'est pas tant le défaut de remboursement, mais plutôt l'explosion judiciaire (huit à ce jour) lancées par les collectivités locales, étranglées par ces emprunts»*, souligne le quotidien. Pour faire passer la pilule, une garantie de l'Etat de 5 milliards d'euros aurait été proposée. Insuffisant, selon une source de Libération, pour qui le montant de la garantie devrait au moins être deux fois supérieur.

Pour sa part, la Banque postale hérite de l'activité de financement des collectivités. Et déjà, des interrogations se font jour. Comment va-t-elle financer ce nouveau métier? *«Saura-t-elle canaliser le millier de salariés de Dexia qu'elle devrait récupérer, dont certains spécialisés dans les prêts toxiques?»*, se demande Libération. Décidément, le dossier Dexia est truffé de bombes à retardement.

Quel avenir pour les salariés?

Les quelque 600 employés de la holding Dexia SA, la maison-mère de la banque franco-belge, se verront offrir un reclassement dans l'une des filiales du groupe. Selon leur situation géographique, ils auront le choix d'intégrer la filiale belge Dexia Banque Belgique, la filiale française Dexia Crédit Local ou l'entité luxembourgeoise Dexia BIL.

Un article du figaro.fr du 14 octobre

G20 : Paris cherche à éviter les motifs de crispation. (15.10)

La France veut rassurer le reste du monde sur la crise de l'euro et propose que chaque pays prenne des mesures individuelles pour soutenir l'économie.

Une séquence à haut risque pour la diplomatie économique s'est ouverte ce vendredi à Paris avec un G20 des ministres des Finances qui s'achèvera en milieu d'après-midi aujourd'hui. Ce sommet précède la réunion de chefs d'État européens, le 23 octobre à Bruxelles, devant permettre à l'Europe d'arriver unie au sommet des vingt pays les plus riches de la planète, à Cannes, les 3 et 4 novembre. La route est balisée. Mais l'issue de cette course d'étape est incertaine. Les sujets de tensions s'accumulent entre pays développés, sur fond de tensions sino-américaine autour de la question des taux de change.

Conscient des écueils, Paris, qui préside le G20, cherche à éviter les motifs de crispation. Premier objectif: montrer que l'Europe est déterminée à résoudre la crise de sa dette, qui suscite l'inquiétude du reste du monde. Pour cela, rien de mieux que d'afficher la solidité du couple franco-allemand à l'occasion d'un déjeuner de travail ce vendredi à l'Élysée, réunissant autour du président de la République, le ministre des Finances français François Baroin et son homologue allemand Wolfgang Schäuble.

«*Nous avons bien avancé sur le sentier pour trouver les modalités d'un paquet global et durable d'un accord*», a expliqué le Français en sortant. Pour François Baroin, des avancées ont également été réalisées «*sur le projet commun de recapitalisation des banques*», sans qu'il en dise davantage. Selon des sources européennes citées par Bloomberg, la zone euro travaille sur l'hypothèse d'un défaut de 50 % de la dette grecque et aurait défini sept options pour doper le fonds européen de stabilité financière (FESF), allant de la transformation en banque à la simple assurance des titres émis par les pays les plus fragiles.

Solutions individuelles

Paradoxalement, cette union sacrée franco-allemande n'est plus perceptible sur les marchés. Hier, l'écart entre les taux à dix ans français et allemand a atteint 93 points de base, en défaveur des premiers. Jamais depuis la création de la zone euro, la France n'a emprunté aussi cher par rapport à l'Allemagne même si dans l'absolu les taux à dix ans français restent historiquement bas. Aux yeux des marchés financiers, cela démontre la faiblesse des marges de manœuvre de Paris, pour doper le FESF ou éventuellement refinancer ses banques.

L'autre motif de crispation que la présidence française veut éviter est d'ordre global. Lors de leur dîner de travail, hier soir, les ministres des Finances du G20 devaient évoquer les moyens «*d'assurer une croissance mondiale forte, durable et équilibrée*», selon les termes convenus depuis trois ans. Mais à la différence des sommets précédents, où chacun avait été prié de relancer son économie, les solutions seront cette fois-ci individuelles. «*À Cannes, chaque pays arrivera avec deux ou trois mesures pour soutenir son économie qui dépendront des marges de manœuvre budgétaires des uns et des autres*», explique Bercy. De quoi afficher une unité de façade.

Pour autant, les Vingt n'éviteront pas les motifs de crispation. Le plus pesant oppose la Chine aux États-Unis, depuis le vote par le Congrès à Washington, d'un projet de loi dénonçant la sous-évaluation du yuan. Le plus nouveau est arrivé hier: les pays émergents proposent de renforcer de 350 milliards de dollars les capacités financières du FMI pour l'aider, entre autres, à financer l'Europe. Une proposition qui a reçu une fin de non-recevoir du secrétaire américain au Trésor, Timothy Geithner pour qui le FMI a déjà «*largement suffisamment de ressources pour faire face à la crise*».

Un article du monde.fr du 14 octobre

Quand la France délègue au privé la délivrance de visas (16.10)

Un espace insuffisant pour accueillir dignement les demandeurs et des délais de traitement de dossiers trop longs. Voici deux des arguments avancés par le quai d'Orsay pour justifier le processus d'externalisation en cours dans ses consulats. Aujourd'hui, un nouveau pas a été franchi : l'externalisation des données biométriques. Depuis le 11 octobre, le consulat de France à Alger a en effet lancé la délégation de cette procédure à un prestataire privé : désormais, les demandeurs de visas prennent leurs empreintes biométriques non plus dans les locaux du consulat mais chez le prestataire privé TLS contact, une entreprise française spécialisée dans ce domaine. Après Alger, l'expérimentation sera élargie dans quelques mois aux consulats de France à Londres et à Istanbul, trois gros centres de délivrance de visas.

Cette externalisation n'est pas nouvelle : depuis quelques années, la France, à l'instar de quelques partenaires européens, délègue à des entreprises privées certaines parties du processus de délivrance des visas. En 2010, sur 235 postes consulaires, 55 avaient mis en place une procédure d'externalisation : pour 26 d'entre eux, cette dernière ne concernait que la prise de rendez-vous ; pour les 29 autres, s'ajoutait la collecte d'informations pour la constitution du dossier. Si l'externalisation ne s'opère aujourd'hui que dans 20 % des consulats français, elle concerne 70 % du nombre total de visas délivrés.

Réaliser des économies et améliorer la performance des missions de service public, tel est l'objectif affiché du ministère. Du côté des agents, on reconnaît que ce système a permis certains progrès : suppression, dans certains cas, de longues files d'attente, désengorgement des consulats et allègement de la charge de travail. Une situation qu'a pu vérifier l'association Cimade lors de son enquête menée en 2009 dans six pays où les consulats français externalisent la procédure. Mais les associations et un certain nombre d'agents voient aussi dans cette politique d'externalisation un surcoût pour le demandeur et une vision de la rentabilité à très court terme, au détriment de l'examen scrupuleux des dossiers et de la sécurité des données.

UNE SITUATION QUASI MONOPOLISTIQUE

"L'externalisation se fait à coût nul pour l'Etat, mais pas pour les demandeurs de visas", écrivait le sénateur UMP Adrien Gouteyron dans son rapport de juin 2007 sur les visas. Ainsi, pour un visa court-séjour (soit la majorité des demandes), il faut compter 60 euros à verser au consulat. *"On se demande pour quelle raison l'usager doit continuer à verser cette somme alors que l'externalisation décharge le consulat d'une partie de ses missions",* souligne Sarah Belaïsh, coordinatrice en 2010 de l'enquête de la Cimade. *"Les 60 euros sont des frais de dossier. Ils ne sont pas liés au prix du service rendu",* se défend Catherine Calothy, chef de la mission pour la politique des visas au quai d'Orsay. Mais, avec l'externalisation, l'usager doit également payer le prestataire : par le biais d'une communication Internet ou téléphonique pour les seules prises de rendez-vous et en payant le service de constitution du dossier. *"Un tarif raisonnable auquel s'engage le prestataire",* selon Catherine Calothy. En réalité, il est raisonnable selon le bon vouloir de l'entreprise car aucun plafonnement ne lui est imposé. A Ankara, en Turquie, l'appel téléphonique pour la prise de rendez-vous auprès de la société IKS s'élève à 21 liras turques, soit près de 9 euros. Au Caire, où le prestataire TLS Contact organise prise de rendez-vous et constitution du dossier du demandeur, le tarif atteint les 200 livres égyptiennes, soit près de 24 euros.

Plusieurs sociétés se partagent le marché de l'externalisation des visas, mais deux d'entre elles sont surreprésentées dans les consulats français. VFS, société indienne, filiale du groupe de voyages suisse Kuoni, leader du secteur, et TLS contact. Une situation quasi monopolistique que dénoncent les syndicats, qui estiment être très peu informés du processus de choix des entreprises. *"Il s'agit d'un appel à candidatures lancé sur les sites Web des consulats. Les sociétés sélectionnées le sont car elles ont développé un savoir-faire dans le domaine et répondent au cahier des charges",* rétorque Catherine Calothy. Les critères du cahier des charges : locaux envisagés, effectifs affectés, sécurité et protection des données, contrôle-qualité... L'entreprise s'engage également à laisser le consulat opérer des contrôles pour vérification du respect des procédures, de la confidentialité de la conservation des données et de la sécurité du système informatique. Elle doit par exemple effacer, dans un délai de 5 à 7 jours après restitution des passeports, les données des demandeurs. Si le consulat demande un compte-rendu de l'effacement, celui-ci n'est pas toujours transmis par les prestataires. Des fiches de contrôle doivent être également remplies par le prestataire et retournées une fois par an au consul, deux fois par an au chef du service des visas.

"Concernant la sécurité informatique, nous avons réalisé deux audits depuis 2010. Deux autres seront prévus fin 2011. Nous reconnaissons que cela n'est pas suffisant. Si vous me demandez : pouvons-nous à 100 % dire que le système est sûr ? La réponse est non", reconnaît Catherine Calothy. "On ne sait rien de ces contrôles organisés par les consulats. Je n'en ai jamais vu ni même entendus parler", affirme Marie-Renée Simon, déléguée syndicale CGT-MAE, en poste il y a quelques années à Dakar. Laurent Serra, secrétaire général SUPMAE-FSU, regrette le manque de transparence de la part du ministère : "Lors des différents comités techniques ministériels, nous avons demandé d'avoir un retour sur les contrôles censés être réalisés, de nous dire quels moyens y étaient affectés. Cela n'a jamais été fait. Certes, par nature les syndicats sont suspicieux, mais dans ce dossier, on nous donne matière à l'être encore plus".

"DES RISQUES D'ATTEINTES GRAVES AUX LIBERTÉS INDIVIDUELLES"

Cette délégation à des prestataires extérieurs n'est pas sans causer des fraudes, ce qui remet en cause la sécurité de la procédure. Au Maroc, des personnes revendaient les rendez-vous qu'elles prenaient en masse sur le site Internet. Même chose à Bamako, au Mali. *"Une telle démarche, qui relève du désengagement de l'Etat de ses prérogatives, est dangereuse. Dans ces pays, les connexions par Internet ne sont pas personnalisées et se font à partir de cybercafés où n'importe qui peut se connecter et prendre des rendez-vous à l'envi",* déclare un agent consulaire souhaitant rester anonyme.

Des pratiques qui inquiètent syndicats et associations avec l'expérimentation à Alger de l'externalisation des données biométriques, notamment en termes de sécurité des données. En septembre 2009, la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) émettait de sérieuses réserves compte tenu *"des usages possibles de ces données par des prestataires de service ainsi que par les autorités locales, et des risques d'atteintes graves à la vie privée et aux libertés individuelles"*. A terme, l'externalisation du recueil des données biométriques pourra être envisagée à partir de 2012 et de 2013 dans la vingtaine de postes à forte demande, comme en Russie, en Chine, en Inde et en Arabie saoudite.

Commentaire.

J'avais évoqué cette situation dans une causerie pour en avoir été le témoin direct. Lorsque j'ai accompagné mon beau-frère au consulat de France à Pondichéry pour justifier sa demande de visa (l'état de santé de sa soeur en France) et me porter garant financièrement, on m'a prié de rester dehors !

Tout est fait pour décourager les Indiens qui veulent obtenir un visa pour la France. Rien que pour réussir à joindre par téléphone la société privée qui filtre les demandes de visas afin d'obtenir un rendez-vous au consulat, il faut s'y reprendre 50 fois, c'est délirant. Ensuite, dans le meilleur des cas on vous fixe un rendez-vous quelques semaines plus tard ! Et ainsi de suite.

Maintenant pour obtenir un visa, il existe un truc infallible ou presque : passer par une agence de voyage qui organise des séjours touristiques ou des départs groupés. Vous vous inscrivez, vous leur fournissez tous les documents et justificatifs qu'ils vous demandent, une fois que votre dossier est prêt ainsi que celui des personnes qui doivent faire partie de ce voyage, c'est l'employé de l'agence de voyage qui se rend au consulat. Comment s'y prend-il en amont ou/et en aval, je n'en sais rien, en tout cas cela marche dans 90% des cas.

Si votre demande a été rejetée, il ne vous reste plus qu'à essayer en passant par une autre ambassade ou consulat d'un autre pays de l'UE. Le service de l'agence de voyage ou d'un autre intermédiaire (une entreprise par exemple) n'est pas gratuit évidemment. Est-ce que tout l'argent qui leur est versé va dans leur poche ou est-ce qu'ils partagent et avec qui, je n'en sais rien.

Un article du figaro.fr du 17 octobre

La crise de la zone euro ralentit l'Europe de l'Est. (18.10)

Les fortes turbulences qui secouent la zone euro se ressentent en Europe de l'Est. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd), qui publiait hier ses nouvelles prévisions, revoit en baisse sa prévision de croissance, à 4,5% du PIB pour l'ensemble de la zone cette année et à 3,2% en 2012, soit 1,2% de moins que l'estimation de juillet. Le ralentissement, effectif depuis le deuxième trimestre, touche plus fortement la zone centrale et les États baltes, en raison de leur forte exposition à la Vieille Europe, qu'il s'agisse du commerce extérieur, des investissements directs étrangers (IDE), de la dette externe et du secteur financier. «Dans ces pays, une part importante des systèmes bancaires est composée des filiales de banques de la zone euro», relève le rapport de la Berd.

La Hongrie et la Slovaquie se retrouvent en première ligne avec un tiers des exportations, une large part des IDE - 50% pour Budapest et 35% pour Bratislava - et de la dette extérieure, respectivement à 34 et 45 %, dépendant de la zone euro. Ainsi, la Berd table pour la Slovaquie sur une décélération de la croissance de 3,1% en 2011 à 1,1% sur 2012 et de 1% à 0,5% en Hongrie. L'Estonie, la plus exposée des trois économies baltes - un quart de l'export et des IDE - devrait subir une forte chute, passant de 7,5 % de croissance à 2,6 %. Au total, la croissance sera presque deux fois moins vigoureuse en 2011 dans cette partie d'Europe, la Pologne restant relativement épargnée grâce aux fonds européens et à son vaste marché intérieur.

Au Sud-Est, les conséquences de la crise grecque se font sentir sur l'Albanie, la Roumanie et la Serbie. Tandis que le boom turc, qualifié de «surchauffe» après 8,9% de croissance en 2010 et 10% au premier semestre 2011, s'arrêtera brutalement l'année prochaine à 2,5%. La conséquence «d'une baisse de l'entrée de capitaux, d'une moindre croissance du crédit et de l'affaiblissement de la demande externe», expliquent les économistes de la Berd.

Risque de récession

Enfin, plus on s'éloigne vers l'est, plus l'impact zone euro s'estompe, au profit d'un effet matières premières qui continuera de jouer grâce à la demande des pays émergents. «La croissance restera assez dynamique en Russie - 4 % en 2011 et 4,2 % en 2012 - soutenue par l'échéance électorale de 2012 », indique le rapport avec un impact positif sur les anciens satellites soviétiques d'Asie centrale et du Caucase, où la baisse sera limitée en moyenne à 0,7 %.

Les experts de la Berd n'excluent pas un scénario plus noir, en cas d'aggravation de la situation en zone euro, impliquant un retour en récession, y compris aux États-Unis. D'autant que si les fondamentaux sont plus solides qu'en 2008, ces pays présentent encore des faiblesses, notamment de gouvernance et de coordination politique.

Un article du figaro.fr du 17 octobre

Nationaliser les banques? Pas idiot! (20.10)

C'est entendu: 2012 ne sera pas 1981 et l'opposition ne va pas ressortir le vieux programme commun de gouvernement. Il n'est pas question de nationaliser les banques. A la gauche du PS, Arnaud Montebourg juge que ce serait coûteux et préfère parler de «mise sous tutelle» des banques. Ce qui, soit dit en passant, ne serait pas très simple à organiser juridiquement.

Pourtant, la question mériterait d'être discutée à un moment où l'on parle tant d'une nécessaire recapitalisation des banques. Si elles ont besoin d'argent, pourquoi l'Etat ne le leur apporterait-il pas et n'en profiterait-il pas pour leur imposer une politique conforme aux intérêts du pays?

La première question à se poser est d'abord de savoir si les banques ont vraiment besoin d'être aidées. Dans un entretien accordé à nos confrères des Echos, en septembre dernier, Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, affirmait qu'il n'y avait pas de problème et que le risque était circonscrit:

«Sur la dette grecque, il s'élève à 8 milliards d'euros pour l'ensemble des banques françaises, alors qu'elles ont déjà engrangé 11 milliards d'euros de bénéfices sur le seul premier semestre et qu'elles disposent de 210 milliards de fonds propres.».

Si la Grèce faisait défaut, *«cela leur coûterait quelques mois de résultats, ce serait ennuyeux, mais cela ne les mettrait en rien en péril».*

Des recapitalisations inévitables

Cela était vrai en septembre. Mais le climat a beaucoup changé. Maintenant, d'une façon à peine cachée, tous les gouvernements travaillent sur l'hypothèse selon laquelle les créiteurs de la Grèce devraient accepter une décote sur leurs titres supérieure aux 21% déjà acceptés par les banques en juillet dernier.

Ce n'était pas évident, en France notamment où on s'est longtemps refusé à regarder la réalité en face. Angela Merkel ne laisse plus le choix à ses partenaires. Comme c'est souvent le cas en Allemagne, il lui a fallu du temps pour prendre la mesure des événements et choisir la réponse appropriée. Mais, une fois la décision prise, la mise en œuvre se fait rapidement et efficacement et il faut que tout le monde suive. Il faut organiser la « faillite » de la Grèce et éviter qu'elle n'ait des effets collatéraux négatifs sur les autres pays en difficulté et sur les banques.

José Manuel Barroso, à la Commission européenne, a bien compris qu'il ne fallait plus trainer et s'est empressé de concocter une «feuille de route pour la stabilité et la croissance» comprenant un réexamen de la situation des banques mené par l'Autorité Bancaire Européenne et un renforcement des fonds propres de celles qui en auront besoin.

Ce soudain empressement à vouloir recapitaliser les banques est assez diversement apprécié. Comme le souligne Stéphane Deo, responsable de la recherche économique en Europe chez UBS, «il n'y en a pas vraiment besoin; le problème, c'est le risque souverain ; la recapitalisation des banques, ce n'est pas le remède à la crise».

Sur le fond, c'est parfaitement exact. Mais la façon dont les banques –et notamment les banques françaises– ont été chahutées en Bourse cet été montre qu'il est désormais impossible de faire un plan de sortie de la crise sans un volet bancaire. Querelles de chiffres

Cela dit, quels sont les besoins en fonds propres des banques, besoins réels ou supposés indispensables pour rassurer le monde financier? Le chiffre de 200 milliards d'euros avancé par le FMI correspond en fait à une évaluation des risques faite sur des bases très discutables, à partir du cours des CDS, ces produits dérivés censés refléter le risque de défaut de chaque Etat en difficulté.

Certains avancent des chiffres encore plus élevés. Ce qui ne surprend pas Christophe Nijdam, analyste financier en charge du secteur bancaire chez AlphaValue, cabinet indépendant de recherche sur les valeurs

européennes: *«Certains financiers aiment faire peur au marché parce que cela crée de la volatilité et permet de gagner de l'argent».*

Alors, à combien faudrait-il estimer les besoins en fonds propres des banques? Pour les 39 banques européennes cotées en Bourse suivies par AlphaValue, Christophe Nijdam prend pour base les risques de pertes en capital sur les dettes de ceux que l'on a aimablement appelés les PIIGS (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Italie); ces risques, par exemple une perte de 10 % sur l'Italie, sont ceux qui sont actuellement retenus sur le marché et par une grande partie des analystes, même s'il les juge lui-même excessifs.

On arrive à un total de 44 milliards d'euros. A cela, il ajoute les besoins qui découleraient d'une application plus rapide que prévu initialement et plus sévère des ratios de solvabilité inclus dans la réglementation dite Bâle III, soit 33 milliards à un niveau de 9% en 2013. Enfin, il tient compte de l'effet du ralentissement en cours de l'activité (risques de défaillances d'entreprises, etc.).

Au total, la note s'élèverait à 170 milliards d'euros.

Une priorité : réduire la voilure

Ce chiffre correspond à un besoin potentiel de fonds propres. Cela ne signifie pas qu'il faille impérativement leur apporter ces sommes. D'ailleurs, on peut estimer que les banques auraient intérêt d'abord à réduire la voilure : les besoins en fonds propres sont proportionnels à leurs engagements et des engagements réduits conduisent à de moindres besoins de capitaux propres. On notera d'ailleurs que BNP Paribas, la Société Générale et le groupe Crédit Agricole ont déjà annoncé des mesures importantes en ce domaine.

S'il faut cependant apporter un soutien aux banques, pourrait-il être judicieux de le faire en les nationalisant? La présidente du Medef a rigoureusement écarté cette option le 12 septembre dernier :

«Une nationalisation des quatre grandes banques françaises engloiterait pratiquement tout le PIB français d'une année. Ce sont des ordres de grandeur qui ne sont pas du tout gérables et absorbables ».

Mais Laurence Parisot, qui est administrateur de BNP Paribas et qui a bénéficié du soutien actif de Michel Pébereau au moment de sa candidature à la tête du Medef, en fait un peu trop et cela n'a pas échappé aux spécialistes. Sur la base des cours du 27 septembre, la nationalisation à 100% (qui n'est pas indispensable) des trois grandes banques nationales (BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole SA) coûterait 65 milliards d'euros, soit environ 3 % du PIB. Il n'y a rien là qui soit ingérable.

Pour autant, est-ce que cela aurait un sens? Poser la question à un analyste financier comme Christophe Nijdam, qui se retrouverait au chômage si toutes les banques européennes étaient rayées de la cote, cela paraît absurde. Nous l'avons fait pourtant, la réponse est intéressante :

«Nationalisation, ce n'est pas un gros mot: le Royaume-Uni y a eu recours et on ne peut pas dire qu'il soit en pointe en matière de crypto-marxisme. En France, celles que l'on appelait les trois vieilles BNP, Société Générale et Crédit Lyonnais, nationalisées après la guerre, ont bien fait leur travail, même si l'une d'entre elles, le Crédit Lyonnais, a failli en fin de parcours. Enfin, une nationalisation temporaire pourrait aider certaines de nos banques à revenir à leur vocation première: la gestion des moyens de paiement, la collecte de l'épargne et le financement de l'économie réelle. Mais on n'en est pas encore arrivé à ce type d'extrémités».

Recadrer l'activité des banques

De fait, nos grandes banques se sont beaucoup développées sur les marchés internationaux: notre économie n'en a pas beaucoup profité (on peut accompagner une entreprise cliente à l'étranger sans aller sur les marchés de titres et de dérivés de ces pays...), mais les stocks options des dirigeants de ces banques auraient sans doute été moins intéressantes si les gains s'étaient fait uniquement sur le crédit aux entreprises ou le crédit au logement...

Spontanément, les banques ne réduiront pas leurs activités de marché, à moins que l'Etat actionnaire ou le régulateur ne les y incite fortement. Or ce sont ces activités qui peuvent mettre les établissements en situation de ne pas disposer des liquidités nécessaires à un moment donné.

Une nationalisation n'est pas forcément indispensable: l'Autorité bancaire européenne aura peut-être plus de poids que ne pouvait en avoir la Commission bancaire et que ne peut en avoir aujourd'hui l'Autorité de contrôle prudentiel qui lui a succédé. En cas de besoin en capitaux de ses banques, la France n'envisage pas aujourd'hui d'autres moyens que ceux employés en 2008 et 2009 et exclut donc d'entrer au capital en bonne et due forme avec des actions ordinaires.

Mais même s'il ne veut pas trop pénaliser les actionnaires actuels des banques, l'Etat aura du mal à éviter une politique un peu plus intrusive, qui consisterait à acheter des actions préférentielles convertibles en actions ordinaires ou assorties de bons de souscription d'actions.

L'opinion publique ne tolérera plus que l'on prête de l'argent aux banques quand cela va mal sans que la collectivité soit associée à leur retour à meilleure fortune et sans que leur activité soit recadrée. *«Les gens deviennent fous en voyant leurs gouvernements donner de l'argent aux banques»*. Quel gauchiste a dit cela? Le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe!

Un article du monde.fr du 21 octobre

Au moins 24 nouvelles taxes ont été créées en cinq ans. (22.10)

En 2007, l'actuel chef de l'Etat n'avait pas de mots assez durs contre les hausses d'impôts et la fiscalité. Il promettait de réduire les prélèvements obligatoires de quatre points durant son mandat. Soit, expliquait-il dans un entretien au Monde, "2 000 euros rendus aux Français par foyer et par an, y compris les retraités, et 4 900 euros par foyer si on s'en tient à la France qui travaille." Entre 2007 et 2011, selon Bercy, le taux de prélèvements obligatoire sera finalement passé de 43,6 % en 2007, selon l'OCDE, à 44,5 % prévus pour 2012, et 40,7% en 2000.

Cette rupture de promesse pourrait se justifier, en premier lieu par la crise. Mais l'Elysée n'a pas souhaité assumer ce changement de cap et a continué à marteler qu'il refusait "absolument la perspective d'une augmentation générale des impôts" (discours de Nicolas Sarkozy au Conseil économique, social et environnemental, le 14 janvier 2011). Un refus martelé dans des dizaines de discours, comme le montre une simple recherche sur le site de l'Elysée.

Pour augmenter les rentrées fiscales sans toucher aux impôts les plus "visibles" et les plus symboliques (sur le revenu, sur les sociétés ou la TVA), la majorité a rusé, et multiplié au fil des ans les taxes et dispositifs de prélèvements divers et variés, touchant à de très larges domaines.

Le Monde.fr a tenté, à partir de la liste de la commission des finances de l'Assemblée, d'établir une liste des taxes créées depuis le quinquennat. En se limitant aux seules taxes incluses dans les lois de finances (donc sans tenir compte de celles prévues par les finances sociales), et en ne retenant que les taxes encore en vigueur (donc sans tenir compte de taxes supprimées, ni des hausses de taxes existantes), on parvient sans peine à une trentaine de nouveaux prélèvements.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2012 (Taxes en cours de discussion à l'Assemblée)

- Taxe supplémentaire exceptionnelle sur les hauts revenus : Cette taxe, votée par les députés le 19 octobre, touchera les ménages les plus riches, en imposant une surtaxe de 3 % sur les revenus de 250 000 à 500 000 euros, et de 4 % au-delà de 500 000, jusqu'à ce que les finances publiques soient à l'équilibre.
- Taxe sur les sodas et boissons sucrées : Cette taxe impose 6,22 euros à l'hectolitre pour les boissons artificiellement sucrées. Elle vient d'être étendue aux boissons "light" sucrées à l'aide d'édulcorants. Elle doit rapporter jusqu'à 120 millions d'euros.
- Taxe sur les loyers élevés des micro-logements : Encore en discussion, cette taxe de 10 % à 40 % sur le loyer touchera à partir du 1er janvier les locations de petites surfaces dont le prix dépasse 40 euros du mètre carré. On ne sait pas combien elle va rapporter.

COLLECTIF BUDGÉTAIRE 2011

- Taxe sur les nuitées d'hôtel supérieures à 200 € : Cette taxe mis en place dans le collectif budgétaire de l'été 2011 a remplacé au débotté une taxe sur les parcs à thème, abandonnée sous la pression des lobbies. Elle concernera les chambres les plus luxueuses, et devait rapporter 90 millions d'euros.
- Contribution exceptionnelle sur la provision pour hausse des prix mise à la charge des entreprises du secteur pétrolier : Egalement issue du "plan Fillon" de l'été 2011, cette taxe frappe les entreprises pétrolières, et devrait rapporter 120 millions d'euros.
- Imposition des plus-values latentes lors du transfert d'un domicile fiscal à l'étranger : Toujours issue du "plan Fillon", cette taxe vise à limiter "l'effet d'aubaine" pour les contribuables qui quittent la France. Elle doit rapporter 189 millions d'euros.
- Contribution sur les activités privées de sécurité : Touchant les entreprises de sécurité privées, elle est destinée à financer le Conseil national des activités privées de sécurité (Cnadps), qui contrôlera l'activité des sociétés de sécurité qui se multiplient en France. Elle rapporte 17 millions d'euros.

LOI DE FINANCES 2011

- Taxe de risque systémique pour les banques : Adoptée dans le projet de loi de finances 2011, cette taxe doit dissuader la prise de risques des établissements bancaires et compenser le coût de résolution de crises issues de ce risque. Elle doit rapporter 809 millions d'euros.
- Taxe de droit de timbre pour l'introduction d'une instance dans le cadre de la réforme de l'aide juridictionnelle : violemment critiquée par les avocats qui la jugent "profondément injuste", cette taxe impose le paiement de 35 euros pour toute action judiciaire. Elle devrait rapporter 88 millions d'euros.
- Contribution de solidarité territoriale et taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires: Instaurée par l'article 65 de la loi de finances 2011, il s'agit d'une taxe visant les opérateurs ferroviaires privés autorisés à utiliser le réseau ferré français. On ne connaît pas son produit.
- Contribution financière sur la capitalisation boursière : Cette taxe créée à l'article 9 de la loi de finances institue une contribution pour les sociétés détentrices de capitalisations au-delà d'un milliard d'euros. Elle est comprise entre 20 000 et 300 000 euros (pour 20 milliards de capitalisation), et doit financer l'autorité des marchés financiers (AMF). Elle pourrait rapporter autour de 12 millions d'euros. Les établissements financiers sont également concernés.
- Taxation des sommes placées sur la réserve de capitalisation des entreprises d'assurances. Egalement créée par l'article 9 de la loi de finances, elle taxe de 5 % à 10 % les sociétés d'assurances qui constituent une réserve d'argent dans certaines conditions.
- Contribution additionnelle à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux applicables à certaines stations radioélectriques : Cette taxe vient, avec d'autres, compenser la fin de la taxe professionnelle, décidée en 2010 par Nicolas Sarkozy. Elle touche les entreprises dites "de réseau", donc qui touchent à l'énergie, au transport ou aux télécommunications, qui sont surtaxés de 5 % sur leur imposition forfaitaire (Ifer).

LOI DE FINANCES 2010

- Taxe spéciale d'équipement au profit de la société du grand Paris : Cette taxe, plafonnée à 117 millions d'euros par an, touche les propriétaires, entreprises ou particuliers, de foncier dans la région Ile-de-France. Elle doit permettre de financer la société du grand Paris.
- Contribution annuelle au profit de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire due par les exploitants des installations nucléaires de base : Cette taxe cible les exploitants de centrales. Elle est destinée à financer l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
- Taxe exceptionnelle sur les bonus des traders. Cette taxe, instaurée en 2009 à titre exemplaire, en pleine crise financière, est destinée à financer Oseo, le fonds créé pour aider les PME, en taxant les rémunérations des "salariés, professionnels des marchés financiers dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entreprise". Elle a rapporté 270 millions d'euros en 2010.

LOI DE FINANCES 2009

- Droit affecté au fonds d'indemnisation de la profession d'avoués près les cours d'appel: Dans la loi de finance rectificative pour 2009, le législateur a voté une indemnisation des avoués et de leurs salariés. Cette taxe, d'un montant forfaitaire de 330 euros est due, lors d'un procès, "par la partie qui interjette appel principal, lorsque l'appelant est tenu de constituer avocat devant la cour d'appel".
- Droit de timbre perçu en cas de renouvellement anticipé de la CNI : La loi de finance pour 2009 impose à tout citoyen de présenter sa carte nationale d'identité afin de la renouveler. En cas de défaut de présentation de la précédente carte, on doit s'acquitter d'un droit de timbre de 25 €. La somme ainsi récoltée est versée à l'Agence nationale des titres sécurisés, dans la limite de 12,5 millions d'euros.

- Taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules : Depuis 2009, la délivrance d'un certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion est soumise à un droit de timbre de 4 €.

- Eco-taxe poids lourds : Pour limiter la pollution, les acteurs du Grenelle de l'environnement voulaient dissuader, au moyen d'une taxe appelée "éco-redevance kilométrique" – comprise entre 0,025 et 0,20 € –, le transport des marchandises par la route. Votée dans le projet de loi de finances pour 2009, l'éco-taxe sur les poids lourds devait être expérimentée en 2011 dans la région Alsace. Ce test a été reporté à 2013. Étendu à tout le pays en juin 2013, le dispositif devrait rapporter 1,2 milliard d'euros par an.

LOI DE FINANCES DE 2008

- Taxe minière spécifique applicable à la production d'or en Guyane : Cette taxe concerne les exploitants d'or de Guyane, qui sont taxés à hauteur de 1 % du cours moyen annuel de l'or au maximum, soit 198 euros par kg d'or au maximum, et 40 à 80 euros au minimum.

- Taxe annuelle sur la détention de véhicules particuliers polluants : Cette taxe de 160 euros, issue du Grenelle de l'environnement, s'applique aux véhicules polluants, en fonction de leur émission de CO2

- Droit fixe sur chaque rapport de certification des comptes : Cette taxe, destinée à financer le Haut conseil du commissariat aux comptes, prélève des sommes sur les rapports de certification sur des marchés réglementés.

LOI DE FINANCES 2007

- Taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules : Cette taxe, qui vient donc en renforcer une autre, s'applique aux véhicules polluants, qui sont surtaxés de deux ou quatre euros.

Au total, donc, ce sont 24 nouvelles taxes qui auront été lancées et maintenues depuis cinq ans, pour le seul projet de loi de finances, sans comptabiliser les taxes qui permettent de financer la Sécurité sociale, et qui seront l'objet d'un prochain article du Monde.fr.

Note : j'ai censuré l'introduction de cet article qui rapportait les propos du député PS du Lot-et-Garonne, Jérôme Cahuzac, qui dénonçait l'UMP pour avoir créé toutes ces taxes, alors que la nouvelle taxe sur les boissons "light" qui vient d'être adoptée par les députés UMP provient d'un amendement de la commission des Finances... dirigée par le PS. (lire l'info en bref du jour - 22.10) Et la CSG, etc.

Un article de Reuters du 24 octobre

Le Vatican propose une autorité supranationale sur l'économie. (25.10)

Le Vatican a appelé lundi à la création d'une "Autorité publique universelle" et d'une "banque centrale mondiale" pour réguler les institutions financières dans la période actuelle de tourmente et d'incertitudes.

Le document de 18 pages, intitulé *"Pour une réforme du système financier international dans la perspective d'une autorité publique à compétence universelle"*, devrait trouver un certain écho chez les "indignés" du monde entier qui protestent contre les dérives du système économique actuel.

"La crise économique et financière que traversent les pays interpelle tout le monde - les personnes comme les peuples - à effectuer un discernement approfondi des principes et des valeurs culturelles et morales qui sont à la base de la vie sociale en commun", indique le Conseil pontifical pour la Justice et la Paix dans une note.

Le Vatican met en garde contre *"l'idolâtrie du marché"* et *"l'idéologie néo-libérale"* selon laquelle les problèmes actuels seraient exclusivement d'ordre technique.

"La crise a révélé des attitudes d'égoïsme, de cupidité collective et d'accaparement des biens sur une vaste échelle", poursuit-il, ajoutant que les économies mondiales devaient assumer une éthique de la solidarité entre pays pauvres et riches.

"Si aucun remède n'est apporté aux différentes formes d'injustice, les effets négatifs qui s'en suivront au plan social, politique et économique seront de nature à engendrer un climat d'hostilité croissante et même de violence, jusqu'à miner les bases mêmes des institutions démocratiques, celles qui sont également considérées comme les plus solides et les plus sûres", peut-on lire dans le document.

Le Saint-Siège appelle à la mise en place d'une autorité supranationale à dimension planétaire et à une juridiction universelle chargée de guider les politiques et décisions économiques.

Une telle autorité devrait prendre comme référence l'Organisation des Nations unies pour gagner ensuite en indépendance.

A la question de savoir si ce document pourrait devenir le manifeste des "indignés", le cardinal Peter Turkson, président du Conseil pontifical Justice et Paix, a déclaré : *"Les gens à Wall Street doivent s'asseoir et réfléchir avec discernement pour savoir si leur gestion actuelle des finances mondiales sert les intérêts de l'humanité et l'intérêt général"*.

"Nous appelons l'ensemble des groupes et organisations à s'asseoir et à repenser la situation", a-t-il dit lors d'une conférence de presse lundi.

Le Fonds Monétaire International (FMI) a perdu sa capacité à réguler la création globale de monnaie et de veiller sur le montant du risque de crédit que le système assume, estime le Conseil Pontifical.

"En matière économique et financière, les difficultés plus importantes proviennent de l'absence d'un ensemble efficace de structures capable de garantir, en plus d'un système de gouvernance, un système de gouvernement de l'économie et de la finance internationale."

Le monde a besoin *"d'un corpus minimum, partagé, de règles nécessaires à la gestion du marché financier mondial."*

"On voit, sur le fond, se dessiner en perspective l'exigence d'un organisme assurant les fonctions d'une sorte de 'Banque centrale mondiale' réglementant le flux et le système des échanges monétaires, à la manière des banques centrales nationales", note le document.

Le Conseil pontifical reconnaît que la mise en place de ces deux instances prendra des années et se heurtera à une résistance de la part des acteurs mondiaux.

"Cette transformation s'effectuera au prix d'un transfert, graduel et équilibré, d'une partie des attributions nationales à une Autorité mondiale et aux Autorités régionales, ce qui s'avère nécessaire à un moment où le dynamisme de la société humaine et de l'économie, ainsi que le progrès de la technologie, transcendent les frontières qui se trouvent en fait déjà érodées dans l'univers mondialisé."

Un article du figaro.fr du 24 octobre

Les géants asiatiques délocalisent en Pologne. (25.10)

Les fabricants d'électronique grand public s'installent en Europe de l'Est pour conquérir les marchés de l'Ouest.

Après Samsung, c'est au tour de LG d'inaugurer cette semaine une nouvelle usine d'électroménager en Pologne. Après avoir accueilli les usines des grands groupes de l'Ouest à la recherche de main-d'œuvre bon marché, les pays de l'Est servent de terre d'accueil aux groupes asiatiques. Ils profitent de l'impulsion donnée par leurs concurrents européens. Dans certains cas, ils exploitent même des sites leur ayant appartenu.

La main-d'œuvre y est bien formée, certains ouvriers ont fait leurs armes chez Philips, BSH (Bosch Siemens), Thomson... Et le salaire moyen est encore très bas, 800 euros. La monnaie, le zloty, est sous-évaluée par rapport à l'euro et en tant que membre de l'Union, le pays échappe aux droits de douane. Le tout à un tour de roue des principaux marchés : 3 h 30 de route de Berlin, une demi-journée de Paris, est équidistant de Moscou et Porto. *«Nous avons fait passer notre temps d'approvisionnement moyen de six semaines à trois jours»*, explique Robert Stotsinski, vice-président opérationnel de l'usine Samsung à Wronki (Pologne).

Ces délais raccourcis permettent de mieux répondre aux exigences de la grande distribution occidentale, notamment en réduisant les temps de livraison, les stocks et les coûts afférents. *«Nous produisons les machines en fonction des commandes de nos clients»*, souligne Robert Stotsinski. Le juste à temps s'impose. Une commande passée dans un magasin à Paris déclenche la fabrication de l'appareil correspondant. Les chaînes de fabrication de lave-vaisselle et de réfrigérateurs de l'usine flambant neuve de Samsung sont gérées à la seconde près. Un réfrigérateur sort des lignes de Wronki toutes les 15 secondes, pour les lave-linge, à terme, les cadences seront encore plus élevées.

1,4 million de réfrigérateurs et 1,3 million de machines à laver

Le coréen a fait sien les principes de production appliqués par Toyota dans ses usines automobiles (le Kaizen ou l'amélioration permanente). Une alerte retentit en cas de rupture dans la chaîne de fabrication et tous se mobilisent pour en réduire l'impact. Les objectifs de production de l'équipe en place s'affichent sur des écrans digitaux répartis dans l'usine. En ce jour de visite, c'était 1297 pour l'équipe du matin.

Aujourd'hui, la capacité de production est proche de 800.000 frigos par an. À terme, elle devrait s'établir à 1,4 million de réfrigérateurs et 1,3 million de machines à laver. Une prouesse, alors que Samsung a racheté cette usine en avril 2010 au groupe polonais Amica. Ce dernier y fabriquait 250.000 machines à laver et autant de frigos chaque année, avec ses 600 salariés. Depuis, Samsung a embauché 900 personnes supplémentaires et investi des dizaines de millions d'euros. D'ici à 2015, le montant total des dépenses devrait s'élever à 165 millions de dollars.

6 millions de télévisions polonaises pour LG

Les ambitions de LG pour son usine Wroclaw (Pologne) sont aussi impressionnantes. De 300.000 réfrigérateurs par an, sa production devrait rapidement passer à un million et autant de lave-linge. Le groupe a déjà ses habitudes en Pologne, il y assemble environ 1,25 million de télévisions de grande taille (120 cm et plus) par an. Et l'usine dispose du double en capacité de production. Le coréen a un autre site, plus proche de Varsovie, où sont produits 4,5 millions de télévisions de petite taille et des moniteurs informatiques. *«L'essentiel pour nous est d'être plus réactifs en rapprochant nos centres de production de nos consommateurs. À terme, deux des six usines de LG électroménager seront en Europe»*, résume Eric Surdej, président de LG France.

Les coréens ne sont pas les seuls à prendre le chemin de l'Europe de l'Est, les chinois suivent. TCL assemble toutes les télévisions qu'il vend en Europe en Pologne, à Zyrardow, dans une ancienne usine Thomson (TCL exploite aussi cette marque). Changdong, qui fabrique essentiellement des produits de marque distributeur, a choisi de faire de la République tchèque sa tête de pont pour lancer ses téléviseurs en

Europe. Même ceux qui n'y sont pas travaillent à s'y installer. Haier mise sur une implantation en Europe de l'Est pour y produire ses télévisions ou une partie de son électroménager et lui aussi se rapprocher de ses clients.

Un article de Reuters du 27 octobre

La zone euro parvient à un accord au bout de la nuit (27.10)

Au bout du suspense, et après plus de dix heures de sommet, les dirigeants de la zone euro sont parvenus dans la nuit de mercredi à jeudi à arracher un accord sur la restructuration de la dette grecque, l'accroissement des capacités du fonds de soutien à l'euro et la recapitalisation des banques.

Complexe, bancal, truffé de points d'interrogations et sans doute incomplet, cet accord n'en demeure pas moins le plus ambitieux trouvé par les chefs d'Etat et de gouvernement de la monnaie unique depuis l'éclatement de la crise de la dette, en Grèce, fin 2009.

"Je voudrais insister sur le caractère historique des décisions qui ont été prises, elles sont extrêmement fortes, pour stabiliser, pacifier les marchés et permettre à la Grèce de retrouver le chemin d'une croissance normale", s'est félicité Nicolas Sarkozy lors d'une conférence de presse.

"Je crois que le travail qui a été fait par l'Europe a été à la hauteur de la situation", a-t-il continué.

Ce nouveau programme a dû être négocié pied à pied et parfois en tête à tête entre les banquiers et Nicolas Sarkozy et Angela Merkel eux-mêmes, qui ont dû mettre tout leur poids dans la balance pour forcer la décision.

Il prévoit de ramener la dette grecque de plus de 160% du PIB actuellement à 120% en 2020, un niveau jugé supportable par les autorités européennes.

Pour ce faire, les gouvernements de la zone euro mettront sur la table 130 milliards d'euros, sous forme de prêts, alors que les créanciers privés devront effacer quelque 100 milliards des 210 milliards d'euros de titres grecs qu'ils détiennent.

Cette contribution volontaire, qui sera recueillie d'ici la fin de l'année, équivaudra à un abandon de créance de 50%, ont dit Nicolas Sarkozy et Angela Merkel.

Le directeur général de l'Institut de la finance internationale (IFI), Charles Dallara, qui représentait les banques dans la négociation, s'est félicité de cet accord qui révisé le plan agréé le 21 juillet dans lequel le secteur privé n'était engagé qu'à hauteur de 50 milliards d'euros.

1.000 MILLIARDS D'EUROS POUR LE FESF

Les Européens se sont également entendus sur une démultiplication des capacités du Fonds européen de stabilité financière (FESF) jusqu'à un volume de 1.000 milliards d'euros, susceptible de rassurer les marchés sur sa capacité à voler le cas échéant au secours de pays comme l'Italie ou l'Espagne.

Ce Fonds disposait à sa création de 440 milliards d'euros mais après avoir été mis à contribution pour aider le Portugal et l'Irlande, et en raison d'un complexe montage financier pour lui octroyer une note AAA, il ne dispose plus aujourd'hui que d'une capacité effective estimée à 250 milliards d'euros.

L'effet de levier sera obtenu via un double mécanisme. Il s'agira d'une part d'assurer partiellement les dettes souveraines émises par des pays en difficulté et, d'autre part, de créer un nouveau *"véhicule spécial"* adossé au FESF et au Fonds monétaire international (FMI) et auquel participeront des investisseurs internationaux, comme la Chine ou d'autres grands pays émergents.

Nicolas Sarkozy a dit qu'il s'entretiendrait ce jeudi au téléphone avec son homologue chinois Hu Jintao au sujet d'une possible participation de Pékin à la création de ce fonds.

Le directeur général du FESF, Klaus Regling, se rendra par ailleurs en Chine afin de rencontrer des investisseurs.

Comme attendu, les dirigeants des Vingt-Sept ont aussi endossé sans changement le troisième volet de la réponse européenne, un plan de recapitalisation des banques à hauteur de 106 milliards d'euros d'ici le 30 juin 2012, dont 8,8 milliards pour les banques françaises.

Ce plan prévoit également des garanties publiques destinées à permettre aux banques de s'assurer des financements à moyen et long terme, sur le modèle de celles qui avaient été mises en oeuvre à l'automne 2008, au plus fort de la crise financière.

LA BCE INTERVIENDRA SUR LE MARCHÉ

Le sommet a enfin été l'occasion pour Silvio Berlusconi de faire quelque vagues promesses de réformes économiques, loin des engagements fermes attendus.

Les dirigeants européens, emmenés par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy, avaient demandé dimanche au président du Conseil italien de présenter lors du Conseil européen de mercredi un plan solide permettant de redresser la croissance et de réduire la dette de l'Italie, qui est de l'ordre de 1.800 milliards d'euros.

Ils ont réitéré jeudi leur appel à des réformes ambitieuses dans ce pays, notamment une réforme du marché du travail, une réforme des retraites, des mesures en faveur de la compétitivité et une libéralisation des services publics.

Avant la réunion, offrant un peu de répit aux marchés, le futur président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi, avait indiqué que l'institut d'émission resterait présent sur les marchés obligataires tant que ceux-ci seraient instables, un signe qui était attendu depuis plusieurs jours.

Ces déclarations, qui sont intervenues après plusieurs jours d'intense débat entre dirigeants européens sur le rôle de la BCE dans la gestion de crise, avaient donné lieu dans la journée à une série d'interprétations sur la volonté de l'institut d'émission de continuer à acheter de la dette de pays en difficulté sur le marché obligataire secondaire.

Nicolas Sarkozy, qui soutient un rôle actif de la BCE, n'a pas voulu laisser d'ambiguïté.

"Je suis pas le porte-parole de la BCE. La BCE est une institution indépendante. M. Draghi ne nous a pas interrogés avant de prendre cette décision, nous ne lui avons rien demandé, mais il est permis de se réjouir de ce qu'il a dit, qui est assez clair", a-t-il dit, insistant ensuite sur ces rachats de dette.